



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021

SLO

ID : 081-218102572-20210927-2021DEL51-DE

Date de la convocation  
21.09.2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-sept septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 21/51

**Présents** : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mrs CENTELLES, SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mmes TEULIER, GHODBANE, Mrs JALBY, GALINIÉ, Mme RAINESON, Mr DEMAZURE Mmes GAVALDA, FARIZON, Mrs SALOMON, MASSON, MARIE, Mme MILIN, Mrs SIRVEN, MARTY.

**Absents** : Mme FONTANILLES-CRESPO, procuration à Mr CAYRE  
Mme DELPOUX, procuration à Mr CENTELLES  
Mr TAUZIN procuration à Mme BETTINI  
Mme VABRE procuration à Mr DONNEZ  
Mme COUVREUR, Mr SARDAINE, excusés

**Secrétaire** : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

Il est exposé au conseil municipal qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget.

**BUDGET GENERAL  
DECISION  
MODIFICATIVE N°2**

Il convient notamment :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 20 000,00 €

- Ajuster les crédits pour la réfection de la cour maternelle Louisa Paulin (+ 20 000 €)
- Diminuer l'enveloppe prévue pour l'acquisition de terrains (- 20 000 €) ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°10/18 du conseil municipal du 29 mars 2021 adoptant le budget primitif de la commune.

*Adopté à l'unanimité*

Il est proposé d'adopter la décision modificative présentée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

ADOpte la décision modificative n° 2 du budget primitif du budget principal tel que présentée ci-dessous /

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
DST	211	21312	201910	21	BASC	MLP	BATIMENTS SCOLAIRES	20 000,00	
DST	020	2111	201917	21	FONC	TERRAIN	TERRAINS NUS	-20 000,00	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>								0,00	

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 30 septembre 2021  
David DONNEZ,  
Maire,

